

QUÉBEC

MINORITÉS VISIBLES ET AUTOCHTONES, DEVEZ POLICIERS ET POLICIÈRES AU SEIN DE LA SPVM

Mettez à profit votre compétence en devenant policier au SPVM (Service de Police de la Ville de Montréal) !

Le Service de police de la Ville de Montréal désire accroître son bassin de candidatures provenant des groupes des minorités visibles et autochtones. Vous êtes dynamique, vous avez de bonnes relations interpersonnelles et vous désirez relever un défi des plus stimulants. Mettez à profit votre compétence en travaillant à améliorer la qualité de vie et le sentiment de sécurité des citoyens de notre territoire.

Pour être admissible, vous devez répondre aux normes d'embauche qui sont les suivantes :

- ♦ être citoyen canadien; ne pas avoir de casier judiciaire; avoir une connaissance fonctionnelle du français et d'usage de l'anglais; être âgé d'au moins 18 ans; détenir un permis de conduire (classe 5); rencontrer la norme de vision : 20/40 meilleur œil, corrigé à 20/20, 20/100 l'autre œil, corrigé à 20/30.

Vous possédez :

- ♦ un baccalauréat ou; un DEC de 2 ans (général) et 30 crédits universitaires ou; un diplôme d'études collégiales de 3 ans (techniques).

Nous accorderons un traitement prioritaire à tous les candidats dont la formation académique est connexe et pertinente à la fonction policière et se situe dans les grandes familles suivantes :

- ♦ sciences juridiques tel le droit;
- ♦ sciences humaines telles la criminologie, la psychologie et la sociologie;
- ♦ sciences de la gestion telles l'administration, la gestion des ressources humaines et les relations industrielles.

Vous possédez un bon dossier académique. Vous devrez aussi réussir notre processus de sélection et une formation sur mesure de 37 semaines, dans un cégep de Montréal et à l'École Nationale de Police du Québec afin de répondre aux exigences de la profession policière.

Ce programme s'adresse essentiellement aux groupes cibles qui respectent les exigences du Programme d'accès à l'égalité. Si quelques places demeuraient disponibles, elles pourraient être offertes aux personnes de toutes origines ayant spécifiquement une formation universitaire connexe et pertinente à la fonction policière.

Vous pouvez vous procurer un formulaire de demande d'emploi en vous présentant au 1441 St-Urbain, Montréal (métro St-Laurent). **NE PAS ENVOYER DE CURRICULUM VITAE(C.V.)**, Consultez notre site internet www.spcum.qc.ca pour en savoir davantage sur notre organisation, la carrière policière et notre processus de sélection.

Source: Communiqué du SPVM

École de conduite
INTERNATIONAL CANADA
 Reconnue par la SAAQ
 Cours jour, soir et fin de semaine.
 Instruction en Français, Anglais et Arabe

Nous louons les voitures pour l'examen

1392, Jean Talon Est
 Montréal, Qc H2E 1S4
 (Métro Fabre)

Tél. (514) 593-2886

Votre sécurité, notre priorité !

MARIA HOUEM
 (Avocate /Lawyer)
 LL.B, LL.M, LL.D (Ph.D.)
 Doctorat en droit
 Membre du barreau




- Droit de l'immigration
- Droit de la famille
- Droit criminel et pénal
- Expertise en droit musulman et

Au Canada:
 5056, Côte des neiges, suite 203,
 Montréal (Québec)
 H3V 1G6
 (près de métro cote des neiges)
 Tél.: (514) 731-5858

Au Maroc:
 Résidence Almostakar 1,
 13, Rue des Oudayas, Apt.6,
 2ème étage, Angle rue Aviateur
 Vitalis la Villette - Casablanca
 Tél. / Fax: 022-60-08-60

mariahouem@hotmail.com <http://www.houemavocate.com>

VOUS AVEZ LA MARCHANDISE?
 Affichez votre publicité en couleurs
 sur Maghreb Canada Express
 à partir de seulement 50 \$ par mois !
 Appelez dès aujourd'hui au:
514-576-9067
Nous avons vos clients!

A VENDRE, UNE AUBAINE !

SALON DE COIFFURE
 Avec clientèle fidèle et un très bon chiffre d'affaire !
 Quartier très achalandé.
 À 50 mètres du Métro !
Tél. 514 974-9029

Rappel: Des radars photos sur les routes à partir du 19 du mois de mai prochain



La ministre Julie Boulet

Les radars seront installés dans les régions de Montréal, de la Montérégie et de Chaudière Appalaches, dans le cadre d'un projet-pilote de 18 mois.

Ces cinémomètres, certains fixes et d'autres mobiles, seront installés

dans des endroits stratégiques en fonction du nombre élevé d'accidents en raison de la vitesse excessive ou du non-respect des feux rouges.

Le ministère des Transports a précisé qu'il n'avait pas l'intention d'essayer de piéger les automobilistes et que les radars photo seront facilement identifiables grâce à de nombreux éléments de signalisation. Les constats d'infraction expédiés aux propriétaires des véhicules fautifs viendront avec les amendes habituelles.

La ministre Boulet fait valoir que chaque réduction de vitesse d'un km/h se traduit par une baisse de 3% du nombre d'accidents. Elle a invoqué l'exemple de la France, où le nombre de décès a diminué de 9.800 entre 2002 et 2007. On attribue 75% de cette baisse à la mise en place de radars photo.

Source: RCI